

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL COMMUNAL DU 11 JUILLET 2002 A 20 H 00** (sous réserve d'approbation par le conseil communal le 30/09/2002).

PRESENTS : MM. PIETTE, Bourgmestre,-----  
DUMONT, ANCION, BENIS , de WOUTERS ; Echevins ;-----  
de MONTPELLIER, MOUTON, DEKONINCK, BOCART, BINAME. GAILLARD, Mme  
FAELES-VAN ROMPU, ~~COLOF~~, RONDIAT, Mme PUISSANT-BONATO, ~~DUBOIS~~,  
Mme GILLES ; Conseillers. -----  
et Mme SEPTON, secrétaire communale.-----

LE CONSEIL ,

**1° PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE** : A l'unanimité ; APPROUVE : le procès-verbal de la séance précédente.-----

**2° ARRETES DE POLICE : RATIFICATION** : A l'unanimité ; RATIFIE : divers arrêtés de police. -----

**3° MAINTIEN DES BUREAUX DE LA POSTE A ANHEE ET A BIOUL : INFORMATION** : Suite au vote par le Conseil Communal, en date du 10/11/2001, d'une motion en faveur du maintien des bureaux de La Poste à Anhée et à Bioul, le Ministre des Télécommunications et des Entreprises et Participations publiques chargé des Classes Moyennes, R. DAEMS a informé notre commune de ce que La Poste n'envisage pas de supprimer ou de transférer les activités Retail (activités de vente au détail) des bureaux de La Poste à Anhée et à Bioul. Toutefois, La Poste suit en permanence l'évolution des besoins locaux. Ainsi, si le besoin s'en faisait sentir, la possibilité d'adapter son réseau de bureaux et les organisations y afférentes ne peut pas être exclue, pour autant que les prescriptions du Contrat de Gestion conclu avec l'Etat Belge soient respectées. (sic).-----

**4° FABRIQUES D'EGLISE : COMPTE 2001 : AVIS** : 1° A l'unanimité ; EMET : un avis favorable à l'approbation du compte 2001 de la Fabrique d'église de Bioul se résumant comme suit : recettes : 30.741,18 €, dépenses : 27.665,66 €, boni : 3.075,52 €, avec une subvention communale de 15.169,00€ ; 2° par 11 voix pour et 2 contre (MM. de Montpellier et MOUTON) ; EMET : un avis favorable à l'approbation du compte 2001 de la Fabrique d'église de Sosoye se résumant comme suit : recettes : 412.038 F, dépenses : 383.853 F ; boni : 28.185 F avec une subvention communale de 333.850 F ; 3° A l'unanimité : EMET : un avis favorable à l'approbation du compte 2001 de la Fabrique d'église de Maredret se résumant comme suit : recettes : 229.897 F, dépenses : 252.315 F ; mali : 22.418 F avec une subvention communale de 211.767 F-----

**5° INSTALLATION DU CHAUFFAGE CENTRAL A L'ECOLE ET A L'HABITATION D'HAUT-LE-WASTIA : ACQUISITION DES MARCHANDISES : DECISION** : Mr le Conseiller S. BOCART entre en séance . Dans le cadre de l'acquisition des marchandises nécessaires à l'installation par les ouvriers communaux du chauffage central à l'école et à l'habitation sis Place des Français à Haut-le-Wastia ; Attendu qu'un crédit budgétaire de 12.500 € sera prévu au service extraordinaire de l'exercice 2002, via la modification budgétaire n° 2 ; A l'unanimité ; MARQUE SON ACCORD 1° pour approuver le projet des travaux d'installation du chauffage central à l'habitation et à l'école d'Haut-le-Wastia ; 2° pour procéder à un marché public par procédure négociée sans publicité pour le marché des fournitures relatif à l'acquisition des marchandises nécessaires à la réalisation de ce projet ; 3° pour approuver le cahier spécial des charges prévu à cet effet ; 4° pour prévoir la somme de 12.500 € lors de la M. B. n° 2 du service extraordinaire de l'exercice 2002 et 5° pour charger le collège échevinal des formalités relatives à ce marché. Les travaux d'installation seront réalisés par les ouvriers communaux. -----

MUSEE DU SOUVENIR A HAUT-LE-WASTIA : Mr le Bourgmestre informe le conseil communal de ce que la maison de l'ancien chef d'école d'Haut-le-Wastia, vide à présent après son départ, va être rénovée. Un musée du souvenir va être installé au rez-de-chaussée, il sera géré par des bénévoles motivés de la localité. Le reste de l'habitation sera destiné à l'école.-----

**6° CREATION ET AMENAGEMENT D'UNE PISTE D'ECOLAGE A BIOUL : DECISION** : Dans le cadre de la création et l'aménagement d'une piste d'écologie à Bioul et au vu du crédit budgétaire prévu à cet effet, au service extraordinaire de l'exercice 2002 ; A l'unanimité MARQUE SON ACCORD 1° pour approuver le projet des travaux de création et d'aménagement d'un site permanent d'apprentissage à la conduite sur un terrain communal sis rue du Pairoir à Bioul ; 2° pour approuver le cahier spécial des charges y relatif ; 3° pour procéder à un marché public par procédure négociée sans publicité ; 4° pour imputer la dépense au service extraordinaire de l'exercice en cours et 5° pour charger le collège échevinal des formalités relatives à ce marché.-----

**7° COMPTE BUDGETAIRE – BILAN – COMPTE DE RESULTATS 2001 : APPROBATION :** A l'unanimité ; APPROUVE : le compte budgétaire 2001 de la commune s'établissant comme suit : I : 1° **résultat budgétaire** de l'exercice au service ordinaire : droits constatés nets : 212.206.282 F, engagement : 215.251.482 F, résultat budgétaire négatif de l'exercice : 3.045.200 F ; au service extraordinaire : droits constatés nets : 43.150.916 F, engagements : 38.965.140 F, résultat budgétaire positif de l'exercice : 4.185.776 F ; 2° **résultats comptables** de l'exercice au service ordinaire : droits constatés nets : 212.206.282F, imputations comptables de l'exercice : 204.331.644 F, résultats comptables positifs de l'exercice : 7.874.638 F, au service extraordinaire : droits constatés nets : 43.150.916 F, imputations comptables : 28.262.697 F, résultats comptables positifs de l'exercice : 14.888.219 F ; II : le bilan au 31.12.2001 tel que présenté et se chiffrant à l'actif et au passif à 659.718.700 F ; III : le compte de résultats pour l'exercice 2001 tel que présenté et se chiffrant au total des charges à 226.933.085 F et au total des produits à 224.021.649 F, avec un mali de l'exercice de 2.911.436 F.-----

**8° MODIFICATIONS BUDGETAIRES : DECISION :** A l'unanimité ; MARQUE SON ACCORD : sur 1° la modification budgétaire n° 1 du service ordinaire de l'exercice 2002 se résumant comme suit : recettes en plus : 235.577,51 €, recettes en moins : 112.075,12 €, dépenses en plus : 223.931,37 € ; dépenses en moins : 56.945,76 €, le nouveau boni étant porté à 6.443,75 €. A l'unanimité ; MARQUE SON ACCORD sur 2° la modification budgétaire n°2 du service extraordinaire de l'exercice 2002 se résumant comme suit : recettes en plus 280.915,47 € ; recettes en moins : 57.604,31 €, dépenses en plus : 239.424,16 €, dépenses en moins : 16.113 € ; cette modification budgétaire étant présentée en équilibre recettes-dépenses aux montants de 2.575.333,49 €.-----

**9° TRAVAUX FORESTIERS EXTRAORDINAIRES – APPROBATION DU DEVIS – DEMANDE DES SUBSIDES : DECISIONS :** Attendu qu'il est souhaitable d'effectuer au plus tôt des travaux de reboisement à Haut-le-Wastia et plus particulièrement dans le triage n° 3 de Foy-Marteau, au lieu-dit « Berdinsart », sur la parcelle n° 11 du compartiment 8 : plantation de 485 chênes rouges d'Amérique et sur la parcelle n° 12 du même compartiment : plantation de 780 hêtres ; Attendu que le devis présenté pour ce faire par la division de la nature et des forêts à Dinant s'élève à la somme totale de 3.865 € (155.914 F) TVAC ; ; Attendu que ces travaux forestiers peuvent être subventionnés à des taux divers ; Attendu qu'à ce jour, aucun crédit n'est prévu à cette fin au budget communal de l'exercice en cours ; A l'unanimité ; MARQUE SON ACCORD pour approuver le devis précité au montant de 3.865 € TVAC ; inscrire, à l'occasion d'une prochaine modification budgétaire le crédit nécessaire à l'exécution des travaux forestiers au budget des dépenses extraordinaires de l'exercice 2002 et pour solliciter la subvention normalement octroyée par la région wallonne sur le montant du coût de ces reboisements à caractère extraordinaire. -----

**10° OBJECTIF II – VALORISATION DES CŒURS DE VILLAGES DE SOSOYE ET DE MAREDRET : DECISION :** Revu sa décision du 20/02/2001 de marquer son accord sur la fiche-projet telle que présentée et de charger le B.E.P. de la bonne suite du dossier ; Attendu que notre projet de valorisation des cœurs de villages de Sosoye et de Maredret a été retenu et sélectionné par le Gouvernement Wallon ; Vu le planning des opérations à mener à bien pour finaliser ce projet ; A l'unanimité ; MARQUE SON ACCORD pour conclure un contrat d'assistance technique et administrative avec l'association intercommunale Bureau Economique de la Province de Namur sur la réalisation de la phase « étude », à savoir la réalisation d'un cahier des charges, l'accompagnement pour l'appel à auteur de projet, l'analyse des offres et le suivi de la définition du projet. Le crédit budgétaire nécessaire sera prévu lors d'une prochaine modification budgétaire du service extraordinaire. –

**11° PLAN DE DEVELOPPEMENT RURAL : MAREDRET : VILLAGE DE L'ARTISANAT : FICHE DE CANDIDATURE : DECISION :** Dans le cadre du programme de développement rural (PDR), l'Administration Communale d'Anhée, l'asbl Maredret Animations et la population locale proposent de développer ensemble un projet cohérent affirmant et revalorisant l'identité artisanale du village de Maredret, dans un objectif de développement durable. Les axes de ce projet sont les suivants : 1. revitaliser le village dans le respect de son identité pour en faire un centre d'art et d'artisanat d'excellence, d'innovation et de formation ; 2. encourager la dynamique villageoise en associant la population locale à la démarche et au développement de cette activité thématique et en l'encourageant à promouvoir le village au travers de ses différents aspects ; 3. relancer/déployer l'activité économique du village autour d'activités artisanales et touristiques diversifiées génératrices de nouvelles sources de revenus ; 4. valoriser le patrimoine et aménager un cadre de vie de qualités ; favoriser une politique d'accueil et d'animations. Le projet : la commune, en partenariat avec l'asbl Maredret Animations et la population locale, se fixent comme objectif : \* la création de la Maison des Artisans : acheter et aménager, au cœur même du village de Maredret, un ancien bâtiment de caractère adossé à l'école maternelle de Sosoye. La Maison des Artisans pourra accueillir, outre un secrétariat permanent, une bibliothèque et une salle d'expositions ; \* la création d'ateliers artisanaux, permettant l'échange de savoir-faire et d'expériences avec les artisans déjà en place. Ces ateliers devraient prendre place pour la grande majorité,

dans une partie de bâtiments privés et publics du village, rénovés ou à rénover, destinés à accueillir prioritairement des artisans s'inscrivant dans la philosophie de la charte «Maredret, village artisanal ». En soutien à l'adhésion de la population locale à cette action, la commune accordera une prime aux propriétaires intéressés à aménager lesdits ateliers (20 % du montant des travaux, plafonnés à 2.480 €/atelier) et pour autant qu'ils répondent à un cahier des charges minimum et soient réellement mis à disposition d'artisans. **\* la sensibilisation à la création d'hébergements touristiques** : gîtes ruraux, meublés de tourisme, chambres d'hôtes/artisans, camping à la ferme : afin de permettre l'accueil saisonnier d'artisans, stagiaires, vacanciers, ... durant quelques jours, quelques semaines, une campagne de sensibilisation et de soutien sera organisée à destination de la population locale (Sosoye-Maredret), qui sera appelée à adhérer à la Charte « Maredret Village artisanal ». Cette action vise à susciter la création de 50 lits touristiques nouveaux dans le village ; elle sera soutenue par les aides classiques accordées par la R.W. L'estimation des coûts est répartie sur quatre ans 2003-2006 : (quote-part communale : 20 % , soit 44.710 maximum, quote-part asbl Maredret Animations : 20 %, soit 62.094 € maximum). A l'unanimité ; MARQUE SON ACCORD : pour introduire la fiche projet telle que présentée et charger le B.E.P. de la bonne suite du dossier. Si le projet présenté est retenu, les crédits budgétaires nécessaires à sa réalisation seront prévus au service extraordinaire, lors de l'élaboration du budget 2003.-----